



Le culte catholiques

Section 6 :

Le sacrement de Mariage



C'est avec affection et reconnaissance que les Chevaliers de Colomb dédient cette série à Luke E. Hart, évangélisteur modèle et Chevalier Suprême de 1953 à 1964.

*Les Chevaliers de Colomb présentent
La série Luke E. Hart
Éléments de base de la Foi Catholique*

LE SACRAMENT DE MARIAGE

PARTIE DEUX • SECTION SIX DE LA
CHRÉTIENTÉ CATHOLIQUE

*Quelles sont les croyances d'un Catholique?
Comment un Catholique prie-t-il?
Comment un Catholique vit-il?*

Selon le
Catéchisme de l'Église Catholique

*par
Peter Kreeft*

Collection dirigée par
le Père Juan-Diego Brunetta, O.P.
Directeur du Service d'information catholique
Conseil Suprême des Chevaliers de Colomb

Nihil obstat
Le père Alfred McBride, O.Praem.

Imprimatur
Le Cardinal Bernard Law
19 décembre 2000

Le *Nihil Obstat* et l'*Imprimatur* sont des déclarations officielles qu'un livre ou un dépliant est libre d'erreurs doctrinales ou morales. Ces déclarations ne sous-entendent pas que les personnes qui ont accordé le *Nihil Obstat* et l'*Imprimatur* sont en accord avec le contenu, les opinions ou les déclarations exprimés.

Copyright © 2009 par le Conseil Suprême des Chevaliers de Colomb. Tous droits réservés.

Extraits du *Catéchisme de l'Église Catholique*, édition définitive, © Texte typique latin, Libreria Editrice Vaticana, Citta del Vaticano, 1997. Pour utilisation au Canada, copyright © Concacan Inc., 1998. Tous droits réservés. Reproduit avec la permission de la Conférence des évêques catholiques du Canada. Pour obtenir le texte complet, visitez : www.editionscecc.ca

Les citations de l'Écriture sainte sont extraites de la version La Bible, traduction officielle de la liturgie, tel que présentée sur le site Internet Bible de la Liturgie, Copyright AELF - Paris - 1980 - Tous droits réservés.

Les extraits en langue latine et en langue anglaise du Droit Canon sont utilisés ici avec l'accord de l'éditeur © 1983 Société de droit canon d'Amérique, Washington D.C.

Des citations tirées de documents officiels de l'Église, de Neuner, Josef, SJ et Dupuis, Jacques, SJ., éditeurs : *The Christian Faith : Doctrinal Documents of the Catholic Church*, 5e édition (New York : Alba House, 1993) Utilisation autorisée.

Avec l'autorisation de l'éditeur, tous droits réservés, nous avons utilisé des extraits du *Vatican Council II : The Conciliar and Post-Conciliar Document Revised Edition*, édité par Austin Flannery OP, copyright © 1992, Costello Publishing Company, Inc., Northport, NY. Ces extraits, en tout ou partie, ne sauraient être reproduits, ni stockés dans un système de gestion d'information, ni retransmis sous quelque forme ni par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photographique, magnétique, numérique ou tout autre, sans l'autorisation explicite de la Costello Publishing Company.

Couverture : Lorenzo Lotto (1480-1556), Messire Marsilio et son épouse. Musée du Prado, Madrid, Espagne. © Erich Lessing/Art Resource, New York.

Toute représentation, transmission ou reproduction intégrale ou partielle de ce livre, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photographique, magnétique, numérique ou tout autre, sans l'autorisation écrite de l'éditeur, est strictement interdite. Communiquer par écrit avec :

Knights of Columbus Supreme Council
Catholic Information Service
PO Box 1971
New Haven, CT 06521-1971 USA
www.kofc.org/informationcatholique
cis@kofc.org
Téléphone : 203-752-4267
Télécopieur : 203-752-4018

Imprimé aux États-Unis d'Amérique

UN MOT SUR CETTE SÉRIE

Ce livret en est un d'une série de 30 livrets qui offrent une expression familière des principaux éléments du *Catéchisme de l'Église Catholique*. Le pape Jean-Paul II, sous l'autorité duquel le Catéchisme fut d'abord publié en 1992, exprima le désir que de telles versions soient publiées afin que chaque peuple et chaque culture puissent s'approprier son contenu comme le leur.

Ces livrets ne remplacent pas le Catéchisme, mais sont offerts seulement dans l'esprit de rendre son contenu plus accessible. La série est à certains moments poétique, familière, enjouée et imaginative; en tout temps, elle s'efforce d'être fidèle à la foi.

Le Service d'information catholique recommande de lire chaque mois au moins un livret de la série Hart afin d'obtenir une compréhension plus profonde, plus mature de la Foi.

SECTION 6: LE SACREMENT DE MARIAGE

1. *Son importance actuelle*

L'institution du mariage, et la famille qui y fait suite, sont le fondement le plus indispensable du bonheur de toutes les sociétés et de la plupart des gens personnellement. Elle est le fondement essentiel sur lequel reposent toutes les autres relations humaines. C'est pourquoi « “[l]e bien-être de la personne et de la société [tant humaine que chrétienne, tant naturelle que surnaturelle] est étroitement lié à la prospérité de la communauté conjugale et familiale” » ⁷ (CÉC 1603).* S'il y a une cause prédominante de la plupart des maux actuels, tant religieux que civils, c'est l'effritement des mariages et des familles.

Dans la *culture de mort* actuelle, les mariages ne peuvent réussir que dans une *contre-culture*. En effet, la majeure partie des messages que nous recevons de la culture moderne et de la psychologie actuelle exercent une influence profonde et destructrice sur les mariages. Selon leur « évangile », le bonheur du « moi individuel » vient en premier, avant le bien de mon conjoint, de mon mariage, de ma famille ou de mes enfants. C'est *l'évangile de l'égoïsme respectable*. Rien n'est plus loin de l'Évangile

du Christ, dans lequel le moyen de sauver sa vie est de la perdre, de l'abandonner.

Les chrétiens d'aujourd'hui sont appelés à aller contre la culture, concernant le mariage et la famille plus qu'en tout autre domaine. « Dès ses origines, le noyau de l'Église était souvent constitué par ceux qui, “avec toute leur maison”, étaient devenus croyants.¹ Lorsqu'ils se convertissaient, ils désiraient aussi que “toute leur maison” soit sauvée.² Ces familles devenues croyantes étaient des îlots de vie chrétienne dans un monde incroyant. De nos jours, dans un monde souvent étranger et même hostile à la foi, les familles croyantes sont de première importance » (CÉC 1655-1656).

2. *Le mariage et Dieu*

Les mariages ne peuvent pas réussir aujourd'hui sans Dieu. Il y a toujours des tensions pour savoir *qui est-ce qui mène*, sauf si c'est *Dieu qui mène*. Les instruments d'un orchestre ne jouent en harmonie que s'ils obéissent à la baguette du même chef.

« Pourquoi faut-il embarquer Dieu là-dedans? » Poser cette question sur le mariage, c'est comme demander pourquoi il faut embarquer Homère dans *L'Odyssée*. Comme l'a dit M^{gr} Fulton Sheen dans un ouvrage classique (*Three to Get Married*), il faut trois personnes dans un mariage. Dieu est l'auteur et l'inventeur du mariage; Il est le Créateur de la vie de l'homme, de la femme et de leurs enfants. Les époux ne sont que ses « procréateurs ». La sexualité est un *mystère* parce qu'elle nous fait participer à la puissance créatrice de Dieu; c'est pourquoi elle a un lien naturel avec la religion.

3. Deux vues radicalement différentes du mariage

Il existe deux conceptions fondamentalement opposées du mariage : la conception religieuse (non exclusive au christianisme) et la conception séculière. Au moins quatre différences fondamentales les distinguent.

- 1) Les lois et les enseignements de l'Église sur le mariage sont entièrement fondés sur le fait essentiel que « “[la vie de] couple a été fondée et dotée de ses lois propres par le Créateur. Dieu Lui-même est l’auteur du mariage.”⁵ La vocation au mariage est inscrite dans la nature même de l’homme et de la femme, tels qu’ils sont issus de la main du Créateur. Le mariage n’est pas une institution purement humaine, malgré les variations nombreuses qu’il a pu subir au cours des siècles, dans les différentes cultures, structures sociales et attitudes spirituelles. Ces diversités ne doivent pas faire oublier les traits communs et permanents. » (CÉC 1603)

Selon la conception religieuse, le mariage est une réalité objective, que l’homme découvre au lieu de l’inventer. C’est une réalité vraie, énorme, comme un éléphant. Si deux personnes décident de monter un éléphant, ils doivent le faire à la manière de l’éléphant. Le mariage a une essence ou une nature immuable, et une *loi naturelle* y est inscrite. Les attitudes humaines doivent être jugées d’après cette loi, et non l’inverse.

La conception séculière, aujourd’hui populaire dans l’Occident moderne sécularisé, est que le mariage est une création humaine et non divine, qui peut être tout ce qu’on veut. Nous pouvons le changer. Il s’adapte à nous au lieu que nous nous adaptions à lui. Les adeptes de

l'idéologie séculière peuvent donc parler de « mariage ouvert » (euphémisme désignant l'adultère), de polygamie, de polyandrie ou même de « mariages » de groupe, de « mariages » homosexuels, de « mariages » temporaires, voire même de « mariage » entre un homme et un animal s'ils le veulent. Pour eux, le mariage est *n'importe quoi*, tout ce qu'ils veulent en faire. Pour nous, le mariage est un *donné*, la réalité faite par Dieu.

- 2) Une deuxième différence fondamentale entre la conception séculière et la conception religieuse est que celle-ci interprète la sexualité et le mariage en fonction de l'homme, alors que la conception séculière (du moins dans notre société) interprète l'homme et le mariage en fonction de la sexualité. La religion interprète la sexualité en fonction du mariage, le mariage en fonction de l'homme et l'homme en fonction de Dieu. La religion personnalise la sexualité; le matérialisme la dépersonnalise. La religion considère la sexualité comme une image du divin; le matérialisme la voit comme une image de l'animalité. Pour le matérialisme, l'amour est le prétexte humain des relations sexuelles; pour la religion, la sexualité est une évocation humaine de l'amour divin.

Selon la conception chrétienne, la sexualité est un bien (contrairement à l'idée victorienne), mais elle n'est pas un dieu (contrairement à l'idéologie freudienne). Non

*CÉC = *Catéchisme de l'Église Catholique*

seulement elle est un bien, mais elle est un bien remarquable, presque magique. Voici pourquoi.

Le but de l'amour est l'unité, mais la matière, de par sa nature même, empêche l'unité : une pierre ne peut faire un avec une autre pierre sans perdre son identité. Les biens matériels ne peuvent être partagés sans diminution : plus je donne d'argent, moins il m'en reste. Mais les biens de l'esprit peuvent être donnés sans être perdus : je ne perds pas d'amour ni de connaissance quand je les partage. Or, la sexualité permet même à la chair de prendre part à l'unité de l'amour parce qu'elle a un lien étroit avec l'âme humaine. Dieu a inventé la sexualité pour enrichir l'amour dans les âmes, comme Il a inventé les sens pour enrichir la connaissance dans les esprits. Aucun des deux n'est un simple « accident » de l'évolution. Si on « explique » la sexualité humaine par la biologie, c'est comme « expliquer » ce livret par les propriétés physiques de l'encre et du papier.

- 3) Une troisième différence entre la conception séculière et la conception religieuse touche l'espérance. La conception séculière mène au désespoir parce que, selon elle, la plus grande joie vient au début, puis se dégrade et périt avec le corps. Selon la conception religieuse, la plus grande joie vient à la fin, au ciel, et la joie grandit au fur et à mesure que l'amour mûrit sur la terre. La chair vieillit mais l'esprit rajeunit. La sexualité comme telle semble toujours plus superficielle avec l'âge, alors que le mystère de l'amour s'approfondit.
- 4) L'aspect le plus fondamental est que l'amour conjugal ne devient parfait que lorsqu'il est enraciné en Dieu, parce

qu'autrement on n'a que deux personnes alors qu'avec Dieu on en a trois, à l'image de la Trinité. C'est seulement quand l'Amour est une réalité *qui les dépasse* que deux êtres humains peuvent être unis dans ce Troisième comme deux plants dans le même sol. C'est le Saint-Esprit qui plane sur les eaux de l'amour charnel comme Il l'a fait sur la matière de l'univers lors de la création, de sorte que, par Lui, *toi et moi* devenons *nous*.

Lorsque *toi et moi* ne sommes pas unis dans l'Amour même, il y a toujours danger d'absorption de l'un dans l'autre. Lorsque le vrai Dieu n'est pas présent et actif, il y a toujours danger de traiter l'autre personne humaine (ou soi-même) comme Dieu, comme la source unique de notre joie, de notre espérance et de notre bonheur, ce qui mène infailliblement au désastre. Quand on charge des épaules humaines d'un fardeau divin, elles sont écrasées.

4. Histoire du mariage

Dans le plan de Dieu, le mariage a une histoire (et c'est *son* histoire).

- 1) L'histoire commence dans l'essence éternelle de Dieu même, car l'institution du mariage par Dieu manifeste son Fondateur, qui est une société d'amour et de don mutuels entre les trois Personnes de la Trinité.
- 2) « L'Écriture Sainte s'ouvre sur la création de l'homme et de la femme à l'image et à la ressemblance de Dieu »² (CÉC 1602), et donc à l'image de l'amour. Le tout premier commandement que Dieu leur a donné était de se marier : « Soyez féconds et multipliez-vous » (Genèse 1, 28).

- 3) Comme toute autre réalité de la vie, le mariage a maintenant perdu son innocence et est infecté par le péché.
- 4) « La conscience morale concernant [le] [...] mariage s'est développée sous la pédagogie de la loi ancienne. » (CÉC 1610)
- 5) Le Christ a révélé le sens le plus profond du mariage en *épousant* et en sauvant la race humaine par son Incarnation et sa mort sacrificielle.
- 6) Dans la Loi Nouvelle, le Mariage a été « élevé[é] [...] par le Christ Seigneur à la dignité de sacrement »¹ (CÉC 1601).
- 7) Enfin, l'Écriture « s'achève sur la vision des “noces de l'Agneau” (Apocalypse 19, 9) »³ (CÉC 1602). Le mariage est une image de notre destinée ultime et de la joie céleste.

5. Pourquoi Dieu a institué le mariage

Dieu a institué le mariage parce qu'Il est amour.

« Dieu, qui a créé l'homme par amour, l'a aussi appelé à l'amour, vocation fondamentale et innée de tout être humain. Car l'homme est créé à l'image et à la ressemblance du Dieu⁸ qui est Lui-même Amour.⁹ Dieu l'ayant créé homme et femme, leur amour mutuel devient une image de l'amour absolu et indéfectible dont Dieu aime l'homme. » (CÉC 1604)

C'est pourquoi le mariage doit être « absolu et indéfectible », don total de la vie d'une personne pendant toute sa vie. Il existe beaucoup de formes d'amour dans la vie humaine, et toutes reflètent de quelque façon le Dieu qui est amour, mais seul l'amour conjugal a ce double privilège de la totalité et de l'indissolubilité. « “L'amour conjugal comporte une totalité

où entrent toutes les composantes de la personne – appel du corps et de l’instinct, force du sentiment et de l’affectivité, aspiration de l’esprit et de la volonté –; il vise une unité profondément personnelle, celle qui, au-delà de l’union en une seule chair, conduit à ne faire qu’un cœur et qu’une âme; il exige l’*indissolubilité* et la *fidélité* dans la donation réciproque définitive” »⁵ (CÉC 1643). Les époux se disent l’un à l’autre ce que Dieu nous dit dans le Christ : « Je te donne tout mon être. »

6. Complémentarité

Selon l’Écriture, l’« image de Dieu » est « homme et femme » (Genèse 1, 27).

« Que l’homme et la femme soient créés l’un pour l’autre, l’Écriture Sainte l’affirme : “Il n’est pas bon que l’homme soit seul” (Genèse 2, 18). » (CÉC 1605) L’homme est pour la femme et la femme pour l’homme. Ils sont *complémentaires* : chacun existe pour l’autre et non pour lui-même, reflétant ainsi la nature de l’amour trinitaire de Dieu.

L’homme et la femme sont de valeur égale, de nature différente, et ont des fins complémentaires. Cette vérité divinement révélée sur la nature de l’homme et de la femme est fondamentalement contraire aux trois idées profanes qui sont populaires dans notre société : le chauvinisme, qui nie leur égalité naturelle, l’unisexisme, qui nie leurs différences naturelles, et l’individualisme, qui nie leur complémentarité naturelle.

7. Le mariage dans un monde pécheur

Cette vision de l’essence immuable du mariage conçu par Dieu pourrait s’appeler le *mariage essentiel*. Toutefois, comme l’a indiqué Frank Sheed dans *Society and Sanity*, le mariage tombé dans le péché et l’égoïsme pourrait s’appeler le *mariage existentiel*.

« Tout homme fait l'expérience du mal, autour de lui et en lui-même. Cette expérience se fait aussi sentir dans les relations entre l'homme et la femme. De tout temps, leur union a été menacée par la discorde, l'esprit de domination, l'infidélité, la jalousie et par des conflits qui peuvent aller jusqu'à la haine et à la rupture. Ce désordre peut se manifester de façon plus ou moins aiguë, et il peut être plus ou moins surmonté, selon les cultures, les époques, les individus, mais il semble bien avoir un caractère universel. » (CÉC 1606)

« [C]e désordre, que nous constatons douloureusement, ne vient pas de la nature de l'homme et de la femme, ni de la nature de leurs relations, mais du péché. Rupture avec Dieu, le premier péché a comme première conséquence la rupture de la communion originelle de l'homme et de la femme. Leurs relations sont distordues par des griefs réciproques⁵ [...] domination et [...] convoitise » ⁷ (CÉC 1607).

« Pourtant, l'ordre de la création subsiste, même s'il est gravement perturbé. » (CÉC 1608) Le mariage, comme la nature humaine elle-même, n'a pas pu changer dans son essence, que Dieu a créée et déclarée « très bonne » (Genèse 1, 31; Hébreux 13, 4).

Seulement, « [p]our guérir les blessures du péché, l'homme et la femme ont besoin de l'aide de [...] Dieu [...]»¹⁰ Sans cette aide, l'homme et la femme ne peuvent parvenir à réaliser l'union de leurs vies en vue de laquelle Dieu les a créés » (CÉC 1608).

Les châtiments infligés par Dieu pour le péché sont en même temps des miséricordes curatives. « Les peines qui suivent le péché [douleur, labeur et mort] [...] constituent aussi des remèdes qui limitent les méfaits du péché » (CÉC 1609), comme un garrot limite l'hémorragie ou comme la quarantaine limite la propagation d'une maladie. Le mariage lui-même est un tel

remède, car « le mariage aide à vaincre le repliement sur soi-même, l'égoïsme, la quête du propre plaisir, et à s'ouvrir à l'autre, à l'aide mutuelle, au don de soi » (CÉC 1609). Le mariage est une école de sainteté.

Si vous êtes marié, vous avez probablement appliqué spontanément la phrase précédente à vous-même (vous apprenez à être saint en vous sacrifiant et en supportant les défauts de votre conjoint) plutôt qu'à votre conjoint (il ou elle apprend la sainteté en ayant à endurer vos défauts et en se sacrifiant pour vous). Votre réaction spontanée vous dit pourquoi vous avez besoin d'une école de sainteté.

8. *Le mariage dans le Christ*

Le mariage est le premier exemple d'*alliance*, relation qui lie les parties et qui n'est pas fondée seulement sur les sentiments ni sur une loi humaine extérieure, mais sur un engagement librement consenti. Dans toute l'Écriture, la relation de Dieu avec nous est toujours décrite comme une *alliance nuptiale*, semblable à un mariage. « L'alliance nuptiale entre Dieu et son peuple Israël avait préparé l'Alliance nouvelle et éternelle dans laquelle le Fils de Dieu, en s'incarnant et en donnant sa vie, s'est uni d'une certaine façon toute l'humanité sauvée par Lui⁴ [car l'*union* est le but du mariage], préparant ainsi les "noces de l'Agneau" (Apocalypse 19, 7. 9). » (CÉC 1612) L'objectif ultime de tout le plan divin de création et de rédemption, de toute la religion chrétienne et de toute notre vie, est le mariage spirituel avec Dieu. Le mariage humain en est l'image, le signe et le sacrement.

« Toute la vie chrétienne porte la marque de l'amour sponsal du Christ et de l'Église. Déjà le Baptême, entrée dans le Peuple

de Dieu, est un mystère nuptial : il est, pour ainsi dire, le bain de nocés³ qui précède le repas de nocés, l'Eucharistie. » (CÉC 1617)

9. Effets du sacrement de Mariage

Qu'est-ce que cela change que le mariage « “a été élevé[é] [...] par le Christ Seigneur à la dignité de sacrement” »¹ (CÉC 1601)?

Le sacrement du Mariage, comme tous les sacrements, donne à ceux qui le reçoivent (les époux) des grâces sacramentelles et actuelles, c'est-à-dire la présence réelle du Christ, et en fait, la vie même du Christ dans leurs âmes. Le Christ « reste avec eux, Il leur donne la force [1] de le suivre en prenant leur Croix sur eux, [2] de se relever après leurs chutes, [3] de se pardonner mutuellement, [4] de porter les uns les fardeaux des autres,³ [5] d'être “soumis les uns aux autres dans la crainte du Christ” (Épître aux Éphésiens 5, 21) et [6] de s'aimer d'un amour surnaturel, délicat et fécond » (CÉC 1642).

10. Nécessité des sacrifices

La plus authentique preuve d'amour est le don, c'est-à-dire le sacrifice. Presque tous les mariages qui échouent sont ceux qui ne résistent pas à cette épreuve; ils échouent parce que les époux refusent de faire des sacrifices. L'ancien rite du Mariage donnait aux couples ce sage avis : « Le sacrifice est généralement difficile et irritant. Seul l'amour peut le rendre facile; seul l'amour parfait peut le rendre joyeux. »

Les amants ne prononcent jamais les mots *justice, droits et liberté*. Ils ne veulent pas être libres, ils veulent être liés l'un à l'autre. Ils ne poursuivent pas leurs droits, mais les droits du bien-aimé. La justice impose des limites, mais l'amour ne connaît pas de limites (1 Corinthiens 13, 7). Quand on aime quelqu'un

comme personne et non comme objet, on ne dit pas : « je t'aimerai tant que », ni « je t'aimerai à moins que », mais simplement : « je t'aimerai toujours », sans aucune restriction. On ne dit même pas : « si tu m'aimes en retour », car ce ne serait que justice.

Les sages paroles de l'ancien rite nous incitaient à faire le vœu d'aimer « pour le meilleur et pour le pire, dans la richesse et dans la pauvreté, dans la maladie et dans la bonne santé, jusqu'à ce que la mort nous sépare ». Cela est réaliste, car le pire viendra aussi bien que le meilleur, et la maladie aussi bien que la santé. La mort viendra aussi. La vie ne peut éviter le besoin de sacrifices, et l'amour n'évite pas les sacrifices. En plus, l'amour pardonne tout, parce qu'il connaît le pardon de Dieu.

Comme tout le reste de notre religion, tout se trouve dans le crucifix.

11. Indissolubilité du mariage

L'*indissolubilité* signifie la permanence jusqu'à la mort. L'alliance matrimoniale humaine ne peut pas plus être dissoute que l'alliance divine, car Dieu l'a conçue pour être l'image de cette alliance (voir le paragraphe 5 et CÉC 1643).

Le Christ a enseigné clairement la permanence et l'indissolubilité du mariage (Matthieu 5, 31-32; 19, 3-12; Marc 10, 2-9). « Dans sa prédication, Jésus a enseigné sans équivoque le sens originel de l'union de l'homme et de la femme, telle que le Créateur l'a voulue au commencement: la permission, donnée par Moïse, de répudier sa femme, était une concession à la dureté du cœur⁶; l'union matrimoniale de l'homme et de la femme est indissoluble : Dieu lui-même l'a conclue : “Que l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu a uni” (Matthieu 19, 6). » (CÉC

1614) « Que cela signifie une unité indéfectible [...], le Seigneur Lui-même le montre » (CÉC 1605) en citant Genèse 2, 24 (« ils deviennent une seule chair »), car « une seule chair » signifie un *seul corps* vivant, et un corps vivant n'est détruit que par la mort.

Le divorce est un genre de suicide, une tentative de meurtre contre *l'unique chair* créée par le mariage. En fait, puisque le mariage est une image de l'amour trinitaire, le divorce humain est impossible parce qu'il est l'image d'un impossible « divorce divin » : si jamais le Père et le Fils pouvaient divorcer, l'Esprit mourrait, car l'Esprit est l'amour qui les unit.

« Le *lien matrimonial* est donc établi par Dieu Lui-même [et non par l'Église], de sorte que le mariage conclu et consommé entre baptisés ne peut jamais être dissous. Ce lien, qui résulte de l'acte humain libre des époux et de la consommation du mariage, est une réalité [pas seulement un idéal ou une intention] désormais irrévocable [...] Il n'est pas au pouvoir de l'Église de se prononcer contre cette disposition de la sagesse divine. »⁶ (CÉC 1640) Personne ne devrait dire : « Je ne suis pas d'accord avec l'Église au sujet du divorce »; il faut plutôt dire : « Je ne suis pas d'accord avec le Christ au sujet du divorce. »

Les Églises qui permettent le divorce revendiquent une bien plus grande autorité que celle que l'Église catholique réclame pour elle-même : elles s'attribuent le pouvoir de contredire leur Seigneur. Au XVI^e siècle, l'Église catholique a perdu l'Angleterre (ou plutôt, l'Angleterre a perdu l'Église) à cause de sa fidélité au Christ son Roi lorsque le roi d'Angleterre Henri VIII lui a demandé d'être infidèle au Christ pour justifier sa propre infidélité à sa femme stérile.

Même d'un point de vue purement profane, des raisons contraignantes militent en faveur de l'indissolubilité du mariage,

dans l'intérêt des personnes aussi bien que de la société. Les amants eux-mêmes, de tout temps, ont tenu à prononcer des vœux évoquant l'éternité. Shakespeare a écrit : « L'amour n'est point l'amour / S'il change en trouvant ailleurs le changement [...] L'amour n'est point le jouet du Temps ». Euripide a dit : « Il n'est pas un amant, celui qui n'aime pas pour toujours. » [*traduction*] Même John Denver ajoute : « Si l'amour n'est jamais pour toujours, pourquoi y a-t-il un toujours? » [*traduction*] L'indissolubilité est également nécessaire à la société, car aucune société ne peut durer sans loyauté et sans promesses tenues, et les vœux du mariage sont la promesse première et fondamentale. Quand la moitié de nos gens mariés brisent leur promesse à la personne qu'ils aiment le plus, pourquoi la société devrait-elle avoir confiance aux promesses qu'ils font à tous les autres?

« Nombreux sont aujourd'hui, dans bien des pays, les catholiques qui ont recours au divorce selon les lois civiles et qui contractent civilement une nouvelle union. L'Église maintient, par fidélité à la parole de Jésus-Christ ("Quiconque répudie sa femme et en épouse une autre commet un adultère à l'égard de la première; et si une femme répudie son mari et en épouse un autre, elle commet un adultère" : Marc 10, 11-12), qu'elle ne peut reconnaître comme valide une nouvelle union, si le premier mariage l'était. Si les divorcés sont remariés civilement, ils se trouvent dans une situation qui contrevient objectivement à la loi de Dieu. Dès lors ils ne peuvent pas accéder à la communion eucharistique, aussi longtemps que persiste cette situation. » (CÉC 1650)

« À l'égard des chrétiens qui vivent en cette situation et qui souvent gardent la foi et désirent élever chrétiennement leurs enfants, les prêtres et toute la communauté doivent faire preuve

d'une sollicitude attentive, afin qu'ils ne se considèrent pas comme séparés de l'Église » (CÉC 1651). Les catholiques ne sont pas excommuniés du fait qu'ils ont obtenu un divorce et un remariage civils, mais ils ne peuvent pas recevoir l'Eucharistie parce qu'ils vivent dans l'adultère, conformément à l'enseignement clair du Christ (Marc 10, 3-10).

« La réconciliation par le sacrement de Pénitence ne peut être accordée qu'à ceux qui se sont repentis d'avoir violé le signe de l'alliance et de la fidélité au Christ, et se sont engagés à vivre dans une continence complète. » (CÉC 1650) De son côté, Dieu pardonne tous les péchés, mais de notre côté, nous devons les confesser et nous en repentir afin de recevoir ce pardon, et nous ne nous repentons pas d'un péché si nous continuons de vivre dans le péché.

12. *Fidélité*

« L'amour conjugal exige des époux, de par sa nature même, une fidélité inviolable. Ceci est la conséquence du don d'eux-mêmes que se font l'un à l'autre les époux. L'amour veut être définitif. Il ne peut être "jusqu'à nouvel ordre". » (CÉC 1646)

L'exigence de fidélité découle de l'essence du mariage en tant que *don mutuel de soi*; autrement dit, les époux se donnent entièrement l'un à l'autre, et ils donnent spécialement ce qu'ils ont de plus intime, leur sexualité, leur capacité de procréer (et leurs futurs enfants!); ils n'en donnent pas juste une partie à quelqu'un et une partie à quelqu'un d'autre.

Les deux raisons pour lesquelles le mariage exige la fidélité sont les deux mêmes raisons pour lesquelles il exige l'indissolubilité : « “[1] Cette union intime, don réciproque de deux personnes, non moins que [2] le bien des enfants, exigent

l'entière fidélité des époux et requièrent leur indissoluble unité." »⁴
(CÉC 1646)

Une troisième raison est que le mariage est une image de l'union entre le Christ et son épouse l'Église (nous!), et le Christ n'est pas adultère; Il est fidèle pour toujours.

13. *Pourquoi pas de relations sexuelles hors mariage?*

L'Église catholique, comme la plupart des autres religions et même beaucoup de traditions païennes, enseigne que la sexualité n'est à sa vraie place que dans le mariage. Cette règle n'est pas une concession comme si la sexualité avait quelque chose de mauvais (« Si vous fumez, faites-le dans cette pièce »), mais elle est une formule qui vise son accomplissement glorieux. Le commandement de l'Église (c'est-à-dire le commandement du Christ) qui interdit la promiscuité sexuelle vise l'accomplissement sexuel. L'Église est contre la contraception pour la même raison : elle est pour les *relations sexuelles totales*, où on ne garde rien pour soi. La vision positive est la seule raison des restrictions négatives; le grand « oui » explique les petits « nons ».

La cause la plus profonde de la promiscuité sexuelle est que nos esprits, faits à l'image de Dieu, exigent l'infini. La promiscuité est un faux infini, où on remplace l'Amour Infini par une succession d'amours finis. Saint Thomas d'Aquin affirme : « Personne ne peut rester sans plaisir. C'est pourquoi ceux qui ne peuvent goûter les joies spirituelles se portent vers les joies corporelles. » Le processus fonctionne ainsi : 1) La racine du problème est que nous ne *connaissons* pas Dieu (d'une connaissance personnelle et non simplement théorique); nous ne sommes pas « mariés » à Dieu. 2) Nous avons alors tendance à attendre de notre conjoint ce que Dieu seul peut donner. 3) Ensuite, nous

sommes inévitablement déçus. 4) C'est pourquoi nous cherchons quelqu'un d'autre. 5) Mais tous les autres finissent aussi par se montrer décevants. 6) Nous pouvons rapidement conclure que l'amour est un leurre, promettant ce qu'il ne peut pas tenir : il promettait l'extase et s'est changé en routine.

L'erreur consistait à prendre l'apéritif pour le repas. Ce que nous ressentions quand nous sommes tombés en amour n'était pas une illusion; l'illusion était de croire que l'amour humain tout seul avait le pouvoir de tenir ses promesses. Il était le prophète de Dieu au lieu d'être Dieu. Il faut *trois personnes dans un mariage*. Il faut l'*agapè* (la charité et la fidélité) pour réaliser les espérances de l'*éros* (l'amour romantique). Il faut l'amour venu de Dieu (*agapè*) pour accomplir l'amour qui vient de l'homme (*éros*).

14. Ouverture à la fécondité

La même raison qui exige la fidélité – la nature essentielle du mariage – exige l'ouverture à la fécondité. « C'est par leur nature même que l'institution du mariage et l'amour conjugal sont ordonnés à la procréation et à l'éducation qui, tel un sommet, en constituent le couronnement »²:

[...] [Dieu] a voulu lui donner une participation spéciale dans son œuvre créatrice; aussi a-t-Il béni l'homme et la femme, disant : 'Soyez féconds et multipliez-vous' (Genèse 1, 28)". »³
(CÉC 1652)

L'Église affirme que les aspects *unitif et procréatif* de l'amour conjugal ne peuvent pas être artificiellement séparés, que ce soit par la contraception artificielle ou par les bébés-éprouvette. Il ne doit pas y avoir divorce entre l'amour et la vie. « Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas. »

« La fécondité de l'amour conjugal s'étend [à ...] la vie morale, spirituelle et surnaturelle que les parents transmettent à leurs enfants par l'éducation. »⁴ (CÉC 1653)

Tout cela – indissolubilité, fidélité, fécondité, éducation – est fondé sur le même fait fondamental de la nature et de la fin essentielles du mariage : « la tâche fondamentale du mariage et de la famille est d'être au service de la vie »⁵ (CÉC 1653). Le mariage est une « tâche », une vocation, un appel, tout autant que le sacerdoce. Il ne fonctionne pas si nous n'y travaillons pas. Être marié, c'est comme écrire une chanson, pas comme en écouter une.

15. Mariage et vœu de virginité consacré

« Dès le début de l'Église, il y a eu des hommes et des femmes qui ont renoncé au grand bien du mariage pour [...] se soucier des choses du Seigneur »⁷ (CÉC 1618), comme les prêtres, les religieuses, les moines et les religieux frères aujourd'hui.

« Les deux, le sacrement du Mariage et la virginité pour le Royaume de Dieu, viennent du Seigneur Lui-même » (CÉC 1620) et sont des états de vie honorables et saints.

« "Dénigrer le mariage, c'est amoindrir du même coup la gloire de la virginité" »³ (CÉC 1620), et inversement. C'est seulement si le mariage est très bon qu'il peut être offert en digne sacrifice à Dieu.

16. La cérémonie du Mariage

- 1) « [L]a célébration du mariage entre deux fidèles catholiques a normalement lieu au cours de la Sainte Messe, en raison du lien de tous les sacrements avec le

mystère pascal du Christ. »⁴ (CÉC 1621) L'Eucharistie devrait être au cœur de la célébration d'un mariage catholique parce qu'elle est la consommation de la *Nouvelle Alliance* ou du mariage entre le Christ et son Épouse, l'Église.

- 2) « Selon la tradition latine ce sont les époux qui, comme ministres de la grâce du Christ, se confèrent mutuellement le sacrement de Mariage en exprimant devant l'Église leur consentement. » (CÉC 1623) Dans les traditions des Églises orientales, le ministre de ce sacrement (appelé « couronnement ») est le prêtre ou l'évêque, qui, après avoir reçu le consentement mutuel des époux, couronne successivement l'époux et l'épouse en signe de l'alliance matrimoniale, et « leur bénédiction [du prêtre ou de l'évêque] est nécessaire aussi à la validité du sacrement »⁹ (CÉC 1623).
- 3) « Le prêtre (ou le diacre) qui assiste à la célébration du mariage, accueille le consentement des époux au nom de l'Église et donne la bénédiction de l'Église. La présence du ministre de l'Église (et aussi des témoins) exprime visiblement que le mariage est une réalité ecclésiale. » (CÉC 1630) « [L]e mariage sacramentel est un acte *liturgique*. Il est dès lors convenable qu'il soit célébré dans la liturgie publique de l'Église » (CÉC 1631).
- 4) « [P]uisque le mariage est un état de vie dans l'Église, il faut qu'il y ait certitude sur le mariage (d'où l'obligation d'avoir des témoins) [...] le caractère public du consentement protège le "Oui" une fois donné et aide à y rester fidèle » (CÉC 1631).

17. *Qui peut se marier?*

« Les protagonistes de l’alliance matrimoniale sont un homme et une femme baptisés, libres de contracter le mariage et qui expriment librement leur consentement. » (CÉC 1625)

« Pour que le “Oui” des époux soit un acte libre et responsable, et pour que l’alliance matrimoniale ait des assises humaines et chrétiennes solides et durables, la *préparation au mariage* est de première importance [...] Le rôle des pasteurs et de la communauté chrétienne comme “famille de Dieu” est indispensable pour la transmission des valeurs humaines et chrétiennes du mariage et de la famille,¹ et ceci d’autant plus qu’à notre époque beaucoup de jeunes connaissent l’expérience des foyers brisés qui n’assurent plus suffisamment cette initiation » (CÉC 1632).

Les règlements de l’Église concernant cette initiation ou cette instruction peuvent varier selon les temps et les lieux, mais l’Église exige une instruction de base avant le mariage comme elle le fait avant le Baptême des adultes, la Confirmation ou l’admission à l’Eucharistie, à titre, en quelque sorte, de service d’« étiquetage véridique ». Chacun a le droit (et le devoir) de savoir ce qu’est une chose avant de la choisir; cela n’est pas moins vrai pour le mariage que pour l’achat d’une maison ou l’adoption d’un enfant.

18. *Annulations*

« [L]’Église peut, après examen de la situation par le tribunal ecclésiastique compétent, déclarer “la nullité du mariage”, c’est-à-dire que le mariage n’a jamais existé »⁸ (CÉC 1629), parce que l’un de ses préalables essentiels faisait défaut (par exemple le libre consentement).

Une annulation n'est pas un « divorce catholique ». L'Église ne peut jamais mettre fin à un vrai mariage; elle peut seulement conclure que certains mariages apparents n'étaient pas réels. La pratique consistant à accorder des annulations peut être utilisée de façon exagérée ou abusive, mais le principe reste valide : si on n'était pas réellement marié, on est libre de se marier.

19. *Séparations*

De même que les annulations ne sont pas des divorces, les séparations n'en sont pas non plus. « Il existe [...] des situations où la cohabitation matrimoniale devient pratiquement impossible pour des raisons très diverses [telles que la violence et les mauvais traitements]. En de tels cas, l'Église admet la *séparation* physique des époux et la fin de la cohabitation. Les époux ne cessent pas d'être mari et femme devant Dieu; ils ne sont pas libres de contracter une nouvelle union. En cette situation difficile, la solution la meilleure serait, si possible, la réconciliation. »⁶ (CÉC 1649)

21. *Mariages mixtes*

Au sens strict et technique du terme, un *mariage mixte* est un mariage entre un catholique et un baptisé non catholique, c'est-à-dire entre deux chrétiens. Un mariage *avec disparité de culte* est un mariage entre un catholique et un non-baptisé.

- 1) La « mixité » ou la « différence de confession entre les conjoints ne constitue pas un obstacle insurmontable pour le mariage, lorsqu'ils [...] appren[nent] l'un de l'autre la façon dont chacun vit sa fidélité au Christ » (CÉC 1634). Les conjoints devraient « encourager l'épanouissement de ce qui leur est commun dans la foi, et le respect de ce qui les sépare. » (CÉC 1636) « Mais

les difficultés des mariages mixtes ne doivent pas non plus être sous-estimées. Elles sont dues au fait que la séparation des chrétiens n'est pas encore surmontée. Les époux risquent de ressentir le drame de la désunion des chrétiens au sein même de leur foyer. » (CÉC 1634)

- 2) « La disparité de culte [mariage entre un catholique et un non-baptisé] peut encore aggraver ces difficultés. Des divergences concernant la foi, la conception même du mariage, [...] peuvent constituer une source de tensions dans le mariage, principalement à propos de l'éducation des enfants. Une tentation peut se présenter alors : l'indifférence religieuse. » (CÉC 1634) « En cas de disparité de culte une *dispense expresse* de l'empêchement est requise pour la validité du mariage.⁴ Cette permission ou cette dispense supposent que les deux parties connaissent et n'excluent [ne rejettent] pas les fins et les propriétés essentielles du mariage et aussi que la partie catholique confirme ses engagements, portés aussi à la connaissance explicite de la partie non catholique, de conserver sa foi et d'assurer le baptême et l'éducation des enfants dans l'Église catholique. »⁵ (CÉC 1635)

Notes dans les citations du catéchisme

⁷ GS 47, § 1.

¹ Cf. Ac 18, 8.

² Cf. Ac 16, 31 et 11, 14.

⁵ GS 48, § 1.

² Cf. Gn 1, 26-27.

¹ CIC, can. 1055, § 1.

- ³ Cf. Ap 19, 7.
- ⁸ Cf. Gn 1, 27.
- ⁹ Cf. 1 Jn 4, 8, 16.
- ⁵ FC 13.
- ⁵ Cf. Gn 3, 12.
- ⁷ Cf. Gn 3, 16 b.
- ¹⁰ Cf. Gn 3, 21.
- ⁴ Cf. GS 22.
- ³ Cf. Ep 5, 26-27.
- ¹ CIC, can. 1055, § 1.
- ³ Cf. Ga 6, 2.
- ⁶ Cf. Mt 19, 8.
- ⁶ Cf. CIC, can. 1141.
- ⁴ GS 48, § 1.
- ² GS 48, § 1.
- ³ GS 50, §1.
- ⁴ Cf. GE 3.
- ⁵ Cf. FC 28.
- ⁷ Cf. 1 Co 7, 32.
- ³ S. Jean Chrysostome, virg. 10, 1; cf. FC 16.
- ⁴ Cf. SC 61.
- ⁹ Cf. CCEO, can. 828.
- ¹ Cf. CIC, can. 1063.
- ⁸ Cf. CIC, can. 1071, § 1, 3.
- ⁶ Cf. FC 83; CIC, can. 1151-1155.
- ⁴ Cf. CIC, can. 1086.
- ⁵ Cf. CIC, can. 1125.

« La foi est un don de Dieu nous permettant de le connaître et de l'aimer. La foi, tout autant que la raison, constitue un moyen d'arriver à la connaissance. Toutefois, il n'est pas possible de vivre dans la foi, à moins de passer aux actes. Grâce à l'aide de l'Esprit Saint, nous arrivons à décider de répondre à la révélation divine et de lui donner suite en vivant notre réponse. »

(Édition américaine du Catéchisme catholique, 38. *Notre traduction*)

Le Service d'information catholique

Depuis leur fondation, les Chevaliers de Colomb se sont occupés d'évangélisation. En 1948, les Chevaliers ont inauguré le Service d'information catholique (SIC) afin de mettre des publications catholiques à bon marché à la disposition du grand public, d'une part, mais aussi des paroisses, des écoles, des maisons de retraite, des installations militaires et des maisons de détention, des parlements, de la profession médicale et autres personnes qui en font la demande. Depuis plus de 60 ans, le SIC a publié et distribué des millions de brochures et des milliers d'autres individus se sont inscrits à des sessions de formation de catéchèse.

Le SIC offre les services suivants afin de vous aider à mieux connaître le Seigneur.

Brochures

Communiquer avec le SIC afin d'obtenir la liste des brochures et de commander celles qui vous intéressent.

Programme d'étude individuelle

Par la poste, le SIC offre un programme gradué d'étude individuelle. Grâce à dix leçons méthodiques, vous aurez fait le tour de l'enseignement catholique.

Programmes en ligne

Le SIC offre deux programmes en ligne. Pour s'y inscrire, visiter le site www.kofc.org/ciscourses.

SERVICE D'INFORMATION CATHOLIQUE

Enseignement catholique véritable. Ne se contente pas des simples opinions.

« En faveur des nouvelles générations, les fidèles laïcs ont à apporter une contribution précieuse, plus nécessaire que jamais, par *un effort systématique de catéchèse*. Les Pères du Synode ont manifesté leur gratitude pour le travail des catéchistes, reconnaissant qu'ils ont «une tâche de grande valeur dans l'animation des communautés ecclésiales». Il va de soi que les parents chrétiens sont les premiers catéchistes, irremplaçables, de leurs enfants (...). Mais nous devons tous, en même temps, être convaincus du «droit» qui est celui de tout baptisé d'être instruit, éduqué, accompagné dans la foi et dans la vie chrétienne. »

Jean-Paul II, *Christifideles Laici*, 34

Exhortation apostolique sur la vocation et la mission
des fidèles laïcs dans l'Église et dans le monde.

À propos des Chevaliers de Colomb

Les Chevaliers de Colomb, organisme de bienfaisance fraternel fondé en 1882, à New Haven, au Connecticut, par le vénérable serviteur de Dieu l'abbé Michael J. McGivney, constituent l'organisme laïc catholique le plus important du monde entier, puisqu'ils comptent plus de 1,8 million de membres répartis dans les Amériques, l'Europe et l'Asie. Les Chevaliers s'entraident et soutiennent leurs communautés, en contribuant chaque année des millions d'heures de bénévolat à des causes de bienfaisance. Les Chevaliers ont été les premiers à soutenir financièrement les familles dont des membres parmi les corps de policiers et de pompiers ont péri par suite des attentats terroristes du 11 septembre 2001, et à collaborer de près avec les évêques catholiques pour protéger la vie humaine innocente et défendre le mariage traditionnel. Pour en apprendre davantage sur les Chevaliers de Colomb, visiter le site www.kofc.org.

Que vous ayez une question spécifique ou que vous désiriez obtenir des connaissances plus étendues ou plus profondes sur la foi catholique. Communiquez avec nous en ayant recours à l'un des moyens suivants:



Knights of Columbus, Catholic Information Service
PO Box 1971, New Haven, CT 06521-1971 USA

Téléphone : 203-752-4267

Télécopieur : 203-752-4018

cis@kofc.org

www.kofc.org/informationcatholique

Proclamer la Foi
au cours du troisième millénaire